



remerciant chaleureusement les communes pour leur soutien.

**M. J. Fleury** ajoute que le FC CoHerAn regroupe 300 membres (dont 175 juniors, 35 de Corsier, 40 d'Hermance et 55 d'Anières), une école de foot pour les plus jeunes (tous les mercredis, 70 enfants âgés de 4 à 8 ans sont accueillis), 7 équipes (4 équipes Adultes, 3 équipes Juniors en catégorie D et E), le Team Rive Gauche (catégories A, B, C) et le Team Seymaz (foot féminin). Les douches et vestiaires communs imposent une certaine organisation, puisqu'ils doivent être utilisés par les garçons et les filles. Corsier étant situé entre Hermance et Meinier, les enfants se répartissent entre les deux clubs, sachant que l'éloignement du stade des Tattes, qui n'est pas desservi par les TPG, implique que les parents y amènent les juniors. Pour les raisons ci-dessus évoquées, le FC CoHerAn espère pouvoir bénéficier d'un nouveau stade, ces prochaines années.

Les installations du CSR de Rouelbeau attirent de nombreux joueurs. Le FC CoHerAn est un club dont l'ambiance familiale attire aussi beaucoup de monde. Mais les limites (nombre de membres et utilisation) sont atteintes depuis quelques années. Les entraînements et les matchs sont concentrés sur le même terrain, qui est en herbe. La moyenne d'utilisation est de 28-30h/semaine, d'où la nécessité de disposer d'un second terrain synthétique.

**M. P. Boehling** précise que la moyenne recommandée pour les terrains en herbe est de 22 à 23h d'utilisation/semaine (la moyenne suisse serait de 4-5 terrains/club). De plus, les jeunes sont devenus plus regardants sur la qualité des infrastructures.

L'entretien d'un terrain synthétique est moins coûteux, sur le long terme et, contrairement à un terrain en herbe, il est utilisable en toute saison et par tous les temps, conclut **M. J. Fleury**.

**M. F. Jaccard** indique que le stade des Tattes se trouvant en zone agricole, il ne serait possible ni de l'agrandir, ni de le remplacer par un terrain synthétique, ni d'y créer un second terrain. D'où la décision prise par les communes d'étudier la création du stade des Ambys, un lieu plus central et mieux desservi par les transports publics.

À la demande du **Président, M. P. Boehling** évoque les souhaits du FC CoHerAn par rapport au stade des Ambys : 2 terrains minimum, dont 1 synthétique, 6 vestiaires (contre 2 actuellement) et 1 buvette.

1 salle pour les séances du comité, les réunions, les formations, les repas juniors/parents, ajoute **M. J. Fleury**. La buvette actuelle (12-15 places) n'étant pas équipée, trouver une gérance est complexe. Et il est très difficile de préparer 100 repas lors des camps d'été.

**M. P. Boehling** souligne le fait que le FC CoHerAn n'a jamais refusé des joueurs, ni de créer des équipes. Mais il a atteint ses limites de capacité. Or il aimerait pouvoir continuer à accueillir, pour les 15-20 années prochaines, les juniors de la région.

Un commissaire tient à saluer l'énergie et la volonté de M. P. Boehling de soutenir le FC CoHerAn ; il trouve extraordinaire tout ce que fait le comité.

**M. P. Boehling**, qui est à sa 13<sup>e</sup> année de présidence, le remercie. Le comité est composé de 4 membres (Président, Vice-président, trésorier et secrétaire). Des sous-commissions ont été créées, cette année, pour s'occuper ponctuellement du marketing et du côté sportif avec des personnes externes au comité qui ne peuvent ou ne veulent s'investir plus.

Y a-t-il des roulements entre les membres des différents clubs ? est-il demandé.

Les mouvements sont clairement plus nombreux entre les différentes équipes dès les 15-16 ans jusqu'aux seniors, précise **M. P. Boehling** qui rappelle que le comité se tient à l'entière disposition des communes concernant le projet de stade des Ambys, sur lequel le FC CoHerAn compte énormément.

**M. F. Jaccard** annonce que le Conseil municipal a accepté d'augmenter le budget consacré au FC CoHerAn. Pour 2023, il s'élèvera à Fr. 27'500.- (au lieu de Fr. 20'000.-), comme les deux autres communes.

**MM. P. Boehling** et **J. Fleury** remercient chaleureusement la commune pour son soutien. Comme le dit si bien M. D. Fischer, président du Servette FC, chaque franc mis dans le sport est un franc de moins mis dans le social, plus tard.

**M. F. Jaccard** souligne l'importance des sociétés et associations communales pour les autorités politiques. L'Exécutif les invitera toutes à venir se présenter, la semaine prochaine. Et la séance annuelle avec les sociétés et associations communales sera organisée en mars/avril 2023.

En l'absence d'autre remarque ou question, **le Président** libère MM. P. Boehling et J. Fleury.  
*Départ de MM. P. Boehling et J. Fleury.*

**Mme C. Boldrini** mettra sur le CMNet la présentation de MM. P. Boehling et J. Fleury.

### **1. Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité (5 voix pour).

### **2. Approbation du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> novembre 2022**

Le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> novembre 2022 est approuvé à l'unanimité (5 voix pour).

### **3. Présentation du projet de stade de football au chemin des Ambys**

Les commissaires ont trouvé la présentation du FC CoHerAn très claire ; le club fait un travail fantastique pour les jeunes de la région.

Avant de présenter le projet de stade au chemin des Ambys, **M. F. Jaccard** fait un bref historique. Depuis la création, en 2008, du FC CoHerAn, les communes envisageaient la création de deux terrains aux Tattes. En 2011, le Conseil municipal d'Anières a envisagé une zone sportive au chemin des Ambys, avec un accord de principe de l'agriculteur. En 2012, une étude est réalisée sur la création d'une zone sportive intercommunale (foot et rugby, 4 terrains prévus). En 2013/2014, après la compensation de surfaces SDA, la partie rugby est abandonnée. Le projet est redimensionné comme suit : 2 terrains, vestiaires, buvette et parking. Entre 2015 et 2018, le plan est intégré au PDCn avec une modification de zone, en accord avec le Conseil d'État. Le déclassement est bloqué en 2019 pour des questions législatives (approbation de la révision du PDCn par la Confédération le 18.1.2021). En 2020, traitement des oppositions (voisins, Pro Natura), accord avec les servitudes de passage piétonnes sur les parcelles adjacentes de l'école d'Anières. 2021 : reprise de la procédure de modification de zone et acceptation par le Grand Conseil du déclassement du terrain en zone sportive.

**M. F. Jaccard** présente un plan de site en fournissant diverses explications sur les infrastructures prévues : deux terrains (1 synthétique, 1 en herbe), 1 buvette, vestiaires, 1 parking et 1 zone verte au bas des terrains. Puis il projette les plans du bâtiment prévu (variante 1 : rez-de-chaussée seul, variante 2 : rez-de-chaussée +1) en rappelant que ce projet est chapeauté par Anières. Il faut relever que le terrain des Tattes doit être rendu aux agriculteurs. Un espace est prévu autour des terrains pour la circulation du public. Aucune tribune, en revanche, sachant que la terrasse à l'étage (variante 2) pourrait accueillir les spectateurs.

Le coût global estimé du projet (variante 2) s'élèverait à Fr. 8'412'972,78, (27 % à charge de Corsier sur la base d'une clé de répartition à définir (nombre d'habitants, de l'indice de capacité financière, des revenus fiscaux)).

Un commissaire rappelle que la solution d'une prise en charge de Corsier uniquement sur les frais de fonctionnement (entretien des terrains) avait été évoquée par le Conseil municipal, l'année dernière (investissement assumé par Anières).

**M. F. Jaccard** indique que cette discussion devra être menée par le Conseil municipal. En

effet, si Corsier décidait de ne pas participer à l'investissement, la commune n'aurait aucun mot à dire sur la construction du futur stade, situé sur le territoire d'Anières. Les trois Exécutifs ont évoqué la possibilité d'un groupement (cf. GIPEC). L'Exécutif de Corsier pense essentiel de participer de A à Z sur un projet d'une telle importance. L'objectif, ce soir, est de sonder l'avis de la commission sur la poursuite de cette étude en collaboration avec les deux communes. Une décision sera prise le moment venu et une fois les coûts précis connus.

Le FC CoHerAn étant le club représentatif des trois communes, **le Président** trouverait normal que Corsier participe à l'investissement et au fonctionnement. Et la commune aura ainsi voix au chapitre.

Sur une question, **M. F. Jaccard** indique que le planning n'est pas encore connu. Les trois Exécutifs se rencontreront la semaine prochaine pour évoquer ce dossier et prendre connaissance des dernières informations. Les acquisitions de terrains ainsi que la remise en état du terrain des Tattes sont incluses dans les coûts.

**À l'unanimité (5 voix pour), la commission préavise favorablement la poursuite des discussions avec les communes d'Anières et d'Hermance dans le but de créer une nouvelle zone sportive pour le FC CoHerAn au chemin des Ambys.**

Un commissaire aimerait savoir à quel rythme se dérouleront les séances des trois Exécutifs pour ce projet.

Un calendrier sera défini, que **M. F. Jaccard** communiquera à la commission.

#### **4. Propositions individuelles et divers**

Un commissaire trouverait bien que la commission initie un concours, ouvert à l'ensemble des Corsiérois, pour l'affiche de la fête de la courge. Chaque année, une affiche officielle serait ainsi choisie par un jury.

**Le Président** propose de faire un point sur la fête de la courge lors de la prochaine séance afin de définir les contours de ce concours.

**Mme C. Boldrini** rappelle que plus vite ce projet sera lancé, plus vite les habitants auront le temps de la réflexion et la commission de désigner un jury. Il faudra aussi prévoir un délai pour le travail du graphiste. L'école, qui est toujours partante, a proposé en fin d'année dernière de faire des bricolages en lien avec la fête de la courge en vue de décorer le village.

Un commissaire relève que le club de badminton, qui a contesté à juste titre les traces de semelles laissées dans la salle de gym, a tout de même reçu une facture pour le nettoyage.

Cette information surprend **M. F. Jaccard** qui se renseignera.

**Mme C. Boldrini** explique que le club a été interpellé une première fois suite à des traces importantes dans la salle. La commune a prévenu le club par écrit que la prochaine fois, les frais de nettoyage leur seraient facturés. La salle de gym étant mise à disposition de plusieurs utilisateurs, sur une journée (sociétés communales, parascolaire, école), l'importance de faire le tour des locaux avant, afin de constater d'éventuelles problématiques et d'interpeller la Mairie, a été recommandée aux sociétés en fin d'année.

Un commissaire indique que le club de tennis a reçu une facture de Fr. 400.- pour le nettoyage du mur d'entraînement.

Les souillures continuent, indique un autre commissaire, et le club de badminton fait un état des lieux avant chaque utilisation de la salle.

**M. F. Jaccard** évoque les manifestations envisagées pour 2023 : vœux de l'Exécutif, apéritif des habitants naturalisés (février), rencontres de l'Exécutif. L'Exécutif proposera sans doute une rencontre du Conseil municipal, comme demandé. **M. F. Jaccard** a néanmoins été très déçu, en 2022, car les commissaires ont souhaité l'organisation de différents événements (Mélodie sur les Rives, etc.). Or seuls quatre Conseillers municipaux, les mêmes à chaque

fois, y ont participé. L'Exécutif y participant le plus possible, de son côté, le Conseil municipal pourrait faire un effort.

**M. F. Jaccard** poursuit la liste des manifestations : bourse aux jouets de l'APEC, soirée raclette avec les enseignants, concert de Coherance, Mélodie sur les Rives (8.6.2023), promotions (30.6.2023), 1<sup>er</sup> août, Mélodie sur les Rives (31.8.2023), sortie des aînés de Corsier, caisse à savon (septembre 2023), rencontre avec les autorités communales, fête de la courge (1.10.2023), Escalade (8.12.2023), fenêtrage de l'Avent de la Mairie (21.12.2023).

Étant donné le nombre de manifestations prévues, la commune doit-elle aussi programmer la mise à disposition d'orchestres pour la fête des voisins ?

La commission propose de laisser les voisins organiser cette fête ; la commune mettra le matériel à disposition (bancs, tables, tente, etc.).

Un commissaire trouve important d'organiser quelque chose pour les bénévoles le 5.12.2023 (journée internationale des bénévoles, tous les 5.12 depuis 1985).

La Mairie y réfléchira, confirme **M. F. Jaccard**.

La prochaine séance, initialement prévue le 14.2.2023, est reportée au 28.2.2023. La séance avec les associations et sociétés communales sera fixée au 28.3.2023.

La sortie des aînés concerne les plus de 65 ans, indique **M. F. Jaccard** suite à une question à propos du club des loisirs. Hermance devait organiser la croisière des aînés de CoHerAn, en 2022. Il n'y avait malheureusement plus de bateau disponible, aussi cette sortie a été annulée.

Sur une remarque d'un commissaire, **Mme C. Boldrini** explique qu'une rubrique pourrait être intégrée au site Internet de Corsier afin de mettre en évidence les actions de CoHerAn.

En l'absence d'autres divers, **le Président** remercie les membres de la commission et lève la séance à 20h21.

*Rapport : E. Maia*